



PROCES-VERBAL
Séance du mardi 9 septembre 2025
A l'Ancien Stand à Blonay à 20h30

Présidence : Charles Morard

M. le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette séance du Conseil communal de Blonay - Saint-Légier.

Les membres du Conseil ont été convoqués à l'Ancien Stand par lettre personnelle.

L'appel fait constater la présence effective de 59 Conseillères et Conseillers, Président compris. La majorité absolue est fixée à 30. Dès lors, M. le Président déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il déclare la séance ouverte à 20h46 et invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal.

Il rappelle que conformément au règlement, aucun membre du Conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter (art. 57 RCC).

Il a le plaisir de saluer M. le Syndic, Mmes les Conseillères municipales et MM. les Conseillers municipaux, les membres du Conseil, le représentant de la loi, la presse, ainsi que le public qui s'intéressent aux débats.

Se sont excusés : Marc Chatelain, Kaethlin de Joffrey, Gavin Dale, Christian Ferrari, Marie-Galante Forestier, Lory Gigandet Balsiger, Catherine Herrero, Sylvain Guillaume-Gentil, Marisa Gullo-Ott, Jacques Laurent, Tommasina Maurer, Dominique Ruchet, Marc Schreiber, Claude Schwab, Philippe Volet, Michel Wicky, Mélanie Wunderli, Yann Zimmermann

Absents : Pierre Barbey

Démissionnés : -

Municipalité – présents : Alain Bovay, Laura Ferilli, Thierry George, Gérald Gygli, Sarah Lisé, Jean-Marc Nicolet

Municipalité – excusés : Bernard Degex

Huissières : Mme Lucienne Vodoz, Mme Iris Juvet

1. Adoption de l'ordre du jour définitif

M. le Président

Remercie Mme Céline Morier, secrétaire suppléante, remplaçante de Mme Ariane Wunderli, lors de la dernière séance, pour le PV disponible rapidement et qui est à l'ordre du jour de cette séance.

Informe que Mme Marisa Gullo-Ott étant excusée pour la séance, la réponse à son interpellation sera traitée lors d'un prochain conseil.

Annonce qu'il y aura une assermentation, à savoir M. Cyril Déglice et non plusieurs, comme initialement communiqué.



A reçu une motion qui sera traitée au point 9.1 de l'ordre du jour.

M. le Président lit l'ordre du jour modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 août 2025
3. Assermentation
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. **PREAVIS 09-2025** concernant le remplacement de l'armoire électrique du télésiège des Motalles, pour un montant total de CHF 395'000.-
7. **PREAVIS 23-2025** concernant la réfection d'un cheminement piétonnier au chemin de la Coutaz à St-Légier – La Chiésaz, pour un montant total de CHF 200'000.-
8. Réponses de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes
~~8.1 Interpellation de Mme Marisa Gullo-Ott, PS & Allié.e.s, intitulée « Mesure d'austérité cantonale : quel impact sur la population de Blonay – St Légier ? » (26.08.2025)~~
9. Dépôt d'initiatives (motion, postulat, interpellation)
9.1 Motion de Mme Fabienne Mottet, Les Vert.e.s et M. Christian Chabloz, PS & Allié.e.s, intitulée « Rémunération des membres de la municipalité pour la prochaine législature »
10. Annonce de la Municipalité des préavis futurs
11. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
12. Propositions individuelles et divers

La discussion sur l'ordre du jour est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour modifié selon la lecture effectuée est accepté à l'unanimité (58 oui, 0 non, 0 abstention).

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 août 2025

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le procès-verbal est accepté à la majorité (55 oui, 0 non, 3 abstentions).

3. Assermentation

M. le Président, annonce qu'en remplacement du conseiller communal M. Yvan Kohli (PLR), le bureau du Conseil Communal a élu le 1^{er} septembre 2025, le conseiller communal, M. Cyril Déglyse (PLR) qui fait partie de la liste des viennent-ensuite du PLR.

Il invite M. Yvan Kohli (PLR), ainsi que M. Cyril Déglyse de bien vouloir s'avancer et prendre place devant l'assemblée afin d'être présenté.

M. Yvan Kohli, PLR

« Cyril Deglyse, 45 ans, habite notre belle commune depuis plus de 10 ans, est marié, est papa de 2 petites jumelles de 9 ans et est conseiller en clientèle en entreprise à l'UBS depuis plus de 13 ans. C'est un passionné de sport, aussi bien cyclisme, rugby, foot, snowboard, etc. Et c'est également un passionné de voyages et de musique ».



Après lecture de l'art. 5 du règlement du Conseil, M. le Président procède, devant le podium, à l'assermentation de M. Cyril Déglice.

Ce dernier promet de respecter le serment en levant la main droite.

Suite à l'assermentation, le nombre de Conseillères et Conseillers présents est dès lors de 60, avec la majorité à 31.

4. Communications du bureau du Conseil

M. le Président annonce :

Représentations :

- le 3 septembre, traditionnel repas des aînés à Praz Dagoud à Saint-Légier-la-Chiésaz
- le 6 septembre, avec une délégation de la Municipalité et du Conseil, ils ont défendu les autorités communales lors du traditionnel tournoi de boules ferrées à Blonay

5. Communications de la Municipalité

Communications :

No 30-2025 - Bouclement des préavis n° 05-2008 (Blonay) et 11-2008 (St-Légier-La Chiésaz) concernant la demande d'un crédit pour l'aménagement et la sécurisation du chemin des Boulingrins

No 31-2025 - Bouclement du préavis n° 19-2022 concernant une demande de crédit pour le remplacement de collecteurs EU/EC à la route des Monts

No 32-2025 - Bouclement du préavis n° 13-2017 concernant une demande de crédit pour le projet d'amélioration du chemin des Boulingrins sur le territoire des communes de Blonay, La Tour-de-Peilz et St-Légier-La Chiésaz

No 33-2025 - Bouclement du préavis n° 10-2020 (Blonay) concernant une demande de crédit pour le remplacement d'une conduite d'eau à la route de St-Légier

6. PREAVIS N° 09-2025 concernant le remplacement de l'armoire électrique du téléski des Motalles, pour un montant total de CHF 395'000.-

La discussion est ouverte,

M. le Président

Annonce que la séance de la COFIN ayant eu lieu le 1er septembre, le délai des dix jours de dépôt avant la séance du conseil n'a pas pu être tenu. De ce fait, il faudrait normalement lire l'entier du rapport de la COFIN devant le Conseil, sauf si personne n'est opposé à ce que seulement les conclusions soient lues. Au vote, personne ne s'oppose à cette proposition.

M. Giuseppe Singarella, COFIN

Rappelle qu'au mois de mars, la commission de gestion avait demandé pourquoi la commune de Blonay – St-Légier payait plus que les autres et s'il y avait une possibilité que les autres communes soient taxées au même niveau. Les municipaux avaient alors répondu que les autres communes membres seraient sollicitées cette année afin d'inscrire dans leur budget 2026 une augmentation de leur participation dans les mêmes proportions que celles consenties par notre commune.



Il ajoute que lors de la séance de commission ad hoc, M. Gérard Gygli a précisé qu'aucune démarche concrète n'avait été à ce jour engagée, soulignant que l'avancement de cette démarche dépendait de l'avancement du préavis.

Il donne ensuite lecture du vœu et des conclusions du rapport :

Vœu :

Que la Municipalité entreprenne sans délai les démarches nécessaires auprès des autres communes partenaires, afin qu'elles soient formellement sollicitées dès cette année. L'objectif est de leur permettre d'inscrire dans leur budget 2027 une augmentation de leur participation financière à la Coopérative des Pléiades, proportionnelle à celle consentie par la commune de Blonay-Saint-Légier, les délais étant actuellement trop courts pour 2026.

La commission des finances propose, par 2 votes favorables, 4 votes contraires et 2 abstentions de refuser les conclusions de la Municipalité, comme suit :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de l'armoire électrique du télésiège des Motalles;
- De lui accorder à cet effet un montant total de CHF 395'000.-;
- D'autoriser la Municipalité à encaisser les éventuelles subventions.

La discussion sur le rapport de la COFIN est ouverte,

M. Gérald Gygli, Municipal

Informé qu'une coquille s'est glissée dans le préavis : l'amortissement fixé par le manuel MCH2 modèle comptable harmonisé, définit les durées d'amortissement obligatoires. Pour ce préavis, celle-ci est fixée à 10 ans. Or, l'amortissement annuel indique un montant erroné, puisqu'il est calculé sur 30 ans. Il faut donc lire : l'amortissement annuel est de CHF 39'500.-.

Mme Carole Roulet, UCBSL

Espérait qu'il serait répondu un peu plus concrètement à ce vœu et demande pourquoi au mois de mars il a été demandé à ce que les autres communes soient approchées pour participer concrètement à ces coûts et qu'apparemment rien n'a été fait jusqu'en septembre. Sachant que ces coûts allaient arriver, elle peine à comprendre pourquoi tous ces mois ont passés sans demander aux voisins cette participation.

Elle mentionne également le concept quatre saisons, dont il est question depuis un temps certain et à priori, à ce jour, les propriétaires des terrains n'ont pas été rencontrés pour en parler et pour aviser s'il est possible de faire tourner ces télésièges au moins pour les piétons à la montée et à la descente les quatre saisons. Elle ajoute qu'elle n'ose même pas imaginer des vélos et elle a l'impression que rien n'avance. Elle se dit pro Pléiades, notamment pour continuer à y faire du sport et surtout du ski mais ce jour, elle ne peut pas voter pour ce préavis et elle va demander un renvoi à la Municipalité pour ne pas voter contre, mais pour qu'il soit étayé. Une alternative serait que la Municipalité le retire.

M. le Syndic

Répond que des démarches pour les quatre saisons ont été initiées avec Montreux Tourisme. A ce moment-là, la Promove est intervenue pour informer qu'il fallait une coordination au niveau régional et cela a été appuyé par l'Agglo, pour pouvoir présenter un PDI sur l'ensemble du district concernant les activités « hauts des communes ».

Cela a freiné la Municipalité dans son élan mais il y a par contre eu une séance avec la Promove en présence des communes concernées par des activités en altitude, (Montreux, Blonay - Saint-Légier, Veytaux et Chardonne). Chaque commune a présenté ses intentions. La commune de Blonay – St-Légier a notamment présenté le projet des quatre saisons aux Pléiades. 8 projets sur 18 ou 19 ont été validés, dont celui des quatre saisons aux Pléiades. L'avantage de cette démarche, c'est que cela devient du coup beaucoup plus important, et avec des moyens différents, puisqu'il est possible d'obtenir du soutien pour les études de la part du Canton dans le cadre de la l'aide au développement économique. la Municipalité a reçu des offres et va rencontrer les entreprises concernées pour accompagner la



Commune pour ce projet quatre saisons. Les grandes questions vont bien entendu se poser concernant le télésiège, les téléskis et les activités quatre saisons. Une fois que ceci sera mis sur pied, il sera possible de planifier, développer et conceptualiser le projet avec l'aide d'entreprises qui ont déjà de l'expérience des stations de moyenne altitude. Les Paccots, Charmey et le Moléson ont fait cette même démarche. Les propriétaires seront bien entendu intégrés dans la démarche. Entre-temps, si ces travaux ne sont pas entrepris, neige ou pas neige, ces installations ne fonctionneront pas.

Mme Jacqueline Wassenberg, UCBSL

Remercie pour les informations très intéressantes et encourageantes pour la suite. Elle est également d'avis que ce préavis n'est absolument plus adapté.

Il s'avère que le télésiège a fonctionné la saison précédente, et que ce préavis était en prévention de problèmes éventuels. Elle est d'avis qu'il faudrait peut-être faire d'autres adaptations par rapport aux quatre saisons et la question par rapport aux autres communes reste toujours d'actualité. Elle soutient également le renvoi du préavis à la municipalité pour développer un projet encore plus beau.

M. Christoph Stoeri, PLR

Comprends la discussion sur les quatre saisons ainsi que le vœu de la commission des finances. Il travaille actuellement sur un autre projet dans le même canton concernant les remontées mécaniques, et il peut dire que les installations aux Pleiades ont une valeur à neuf d'environ CHF 8 mio.

Aujourd'hui, il est question d'un préavis qui coûte presque CHF 400 000.- soit à peu près 5% de cette valeur à neuf. Si ce travail n'est pas fait maintenant, le risque est qu'en cas de panne au télésiège des Motalles le deuxième jour de ski par exemple, la saison sera très compromise car les pièces sont extrêmement difficiles à trouver. Si des études supplémentaires sont demandées, notamment pour les quatre saisons, etc. cela signifie que l'ensemble des installations seront bloquées pendant cet hiver. Il pense que cela ne vaut pas la chandelle, surtout, et ce s'il a bien compris, que près la moitié de ces CHF 400 000.- sera payée par les autres communes.

M. Giuseppe Singarella, PS & Allié.e.s

Souhaite corriger et préciser que le montant du préavis, soit CHF 395'000.- sera investi en totalité par la commune de Blonay – St-Légier car il s'agit de ses structures, ce qui était clairement indiqué dans le rapport de la commission des finances.

Mme Carole Roulet, UCBSL

Souligne que c'est pour ne pas voter « non » qu'il est demandé un renvoi à la Municipalité.

M. Gérald Gygli, Municipal

Répond qu'il aurait pu être possible de demander aux communes de donner des sous pour un projet de changer l'armoire, mais sans garantie que ce soit fait. Cependant, les communes voulaient faire le contraire, et elles ont dit : "Si vous remplacez l'armoire, faites-le et revenez vers nous, et on participera peut-être." Il informe qu'une séance du Conseil d'administration aura lieu le lendemain et que le message que le Conseil donnera sera très important pour la suite de la collaboration avec ces communes.

Un report, et non un refus, signifie qu'il y a un risque que l'armoire tombe en panne lors de la saison 2025-2026. Il y a cependant des garanties pour pouvoir la réparer. Par contre, si le préavis n'est pas accepté ce soir, cela veut dire que les travaux sont reportés d'une année à cause des délais de livraison de l'armoire. Le risque sera trop important pour la saison 2026-2027, car il y a toutes les chances que l'armoire soit hors service. Dans les autres stations, ces armoires électriques sont au budget tous les 20 ans. Celle-là aurait dû être changée il y a déjà une année ou deux.

M. Tanguy Krebs, ELU

« Je suis déjà content de savoir que pour M. Christoph Stoeri, CHF 400 000.-, ce sont un peu des broutilles. Surtout qu'on voit les débats pour la baisse d'impôts. J'ai quand même l'impression qu'il y a une qualité au niveau du préavis et on ne revient pas sur l'importance de cette armoire. C'est la qualité du préavis qui est déposée ce soir. Et après, on vient nous faire peur. On arrive à la der, on nous dit "ah mais ça ne va pas fonctionner, mais ça peut fonctionner, mais ça peut tomber en panne".



Mince, je suis navré mais le préavis n'est pas bon et puis la qualité n'est pas bonne et il ne faut pas nous prendre pour des peureux en disant « On a le droit d'avoir peur ». Donc à un certain moment le risque O existe jamais et je suis l'avis de suivre Mme Carole Roulet ainsi que les autres personnes qui ont pris la parole et de renvoyer ce préavis. Merci. Il faut aussi ouvrir un peu les yeux sur les conditions climatiques »

M. Romain Belotti, ELU

Demande si une démarche a été faite auprès de la CIEHL car cela pourrait être de sa compétence.

M. Gérald Gygli, Municipal

Répond qu'il n'y a pas la possibilité de demander à la CIEHL, car le télésiège appartient à la commune de Blonay – St-Légier. Les communes contribuent déjà. Cela aurait fait un doublon et la CIEHL n'entre pas en matière.

M. Jean-Christophe Zuchuat, Les Vert.e.s

Il est d'avis qu'il s'agit de risques et de l'avenir des Pléiades. Il est issu d'une génération où, lorsqu'il était petit, il arrivait à skier jusque dans son jardin à Glion. Et force est de constater que ce genre de situation-là arrive de moins en moins souvent, voire totalement inexistante. Il demande donc de pondérer le risque entre une non-exploitation du télésiège pour des raisons techniques, par rapport à une non-exploitation du télésiège pour des raisons climatiques. Il est d'avis que l'on va quand même vers un réchauffement et que le nombre de jours d'exploitation de ce télésiège sont comptés.

Ne serait-il pas judicieux de prendre ce risque et d'utiliser ce montant là pour développer quelque chose d'autre aux Pléiades, qui permette aux enfants et habitants de continuer à faire du sport aux Pléiades, mais autrement.

M. Gérald Gygli, Municipal

Comprend bien le problème climatique mais il souligne que le télésiège est la colonne vertébrale des installations de ski. Ce qui veut dire que sans télésiège, les écoles ne peuvent plus monter faire leurs journées de ski. Cet hiver, il y a eu 1'440 élèves pour 15'000 montées, malgré un hiver relativement court. Il rappelle que si l'armoire n'est pas remplacée pour la prochaine saison, il y a le risque de devoir fermer la station de ski. Il ajoute qu'il faut contrôler les installations en été sur des bases très sérieuses et très contraignantes. Ce contrôle a été effectué cette année, mais si l'armoire électrique n'est pas changée, cela veut dire qu'il n'y aura pas de contrôle des installations l'année prochaine et ce sera la fermeture de la station.

M. Mathieu Balsiger, PLR

Rejoint fondamentalement Mme Carole Roulet : Le tourisme quatre saisons est l'avenir aux Pléiades mais il est d'avis que de renvoyer ce préavis ou de le refuser, n'est pas la solution. L'année précédente, il a été fermé 4-5 fois pour des pannes liées à cette armoire électrique. C'est quand même un pari risqué vu les délais de mise en place de la Romande Energie et autres.

Le travail qui doit être fait avec l'agglo pour le tourisme quatre saisons va durer entre 2 et 10 ans. Il pense qu'il faudrait accepter ce préavis dans un premier temps, exploiter la station des Pléiades telle quelle jusqu'à ce que la Municipalité revienne avec un projet abouti.

M. le Syndic

Demande une suspension de séance à 21h22. Cette dernière reprend à 21h26.

M. Gérald Gygli, Municipal

Au vu de la discussion la Municipalité retire le préavis.

la parole n'est plus demandée. La discussion est close.



7. PREAVIS 23-2025 concernant la réfection d'un cheminement piétonnier au chemin de la Coutaz à St-Légier – La Chiésaz, pour un montant total de CHF 200'000.-

La discussion générale est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président relit les conclusions :

- d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- de lui accorder à cet effet un montant total de CHF 200'000.-
- de prélever la somme de CHF 54'232.- du fonds de réserve « Fonds réserve entretien des routes »

Au vote, le préavis municipal No 23-2025 est accepté à la majorité (58 oui, 0 non et 1 abstention).

8. Réponses de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes

8.1 Interpellation de Mme Marisa Gullo Ott, PS & Allié.e.s, intitulée « Mesure d'austérité cantonale : quel impact sur la population de Blonay – St-Légier ? » (26.08.2025)

9. Dépôt initiatives (motion, postulat, interpellation)

9.1 Motion Mme Fabienne Mottet, Les Vert.e.s et M. Christian Chaboz, PS & Allié.e.s, intitulée « Rémunération des membres de la municipalité pour la prochaine législature »

M. le Président rappelle la procédure pour le traitement d'une motion :

- 1/ Conformément à l'article 65 du RCC, en premier lieu, la discussion sera ouverte et la parole donnée aux motionnaires ainsi qu'aux membres du Conseil qui souhaitent intervenir.
- 2/ Avant le vote, il sera demandé si un conseiller, suivi d'au moins un cinquième des membres, souhaite que la motion soit renvoyée en commission pour étude. La mission de cette commission est de préaviser, et de donner un avis motivé sur la prise en considération ou non de la motion. Le cas échéant, un vote aura lieu pour valider ou non le renvoi de la motion en commission.
- 3/ Si aucune demande de commission n'est formulée, il sera procédé directement au vote de la prise en considération.
Un « Oui » majoritaire : la motion est acceptée et renvoyée à la Municipalité qui devra y répondre dans les six mois.
Un « Non » majoritaire : la motion est classée, la procédure s'arrête.

M. le Président donne donc la parole à **Mme Fabienne Mottet, Les Vert.e.s**

En préambule, elle souligne que c'est d'abord une discussion qui a eu lieu entre les socialistes et puis les Verts. Dans la volonté de transparence qui a été demandée pour les motions, elle a transmis, il y a plus de deux semaines, la première version à tous les chefs de groupe. Il y a là aussi eu des échanges vraiment très intéressants. Plusieurs amendements, notamment du groupe du PLR, ont été pris en considération. Il y a eu une deuxième version et le PLR a informé qu'il y avait justement un préavis qui se préparait au sein de la Municipalité. Néanmoins, cette motion est quand même déposée pour soutenir les décisions éventuelles qui sont aussi prises à la Municipalité et soutenir un parallèle entre l'exécutif et le législatif pour ces rémunérations. Cette discussion a aussi eu lieu dans différentes villes de la Riviera. Trois groupes la soutiennent.



Motion (art. 63 al. 2 du Règlement du Conseil communal) adressée à la Municipalité de Blonay – St-Légier, séance du CC du 9 septembre 2025

Rémunération des membres de la municipalité pour la prochaine législature

Monsieur de Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Chères et chers collègues du Conseil communal,

Pour la législature en cours les règles de rémunération des membres de la Municipalité ont été fixées sur la base du préavis municipal 01-2022 établi tout au début de la législature, soit après les élections et au moment de la prise de fonction.

Force est de constater que cette manière de faire a soulevé plusieurs questions. Ainsi, lors de la séance du Conseil communal du 28 janvier 2025, la Cofin a déposé un postulat sur cette problématique intitulé « Dépôt d'un préavis pour actualiser le traitement et les indemnités de la Municipalité ». De la Réponse de la Municipalité, fondée sur l'analyse d'un prestataire externe (Compas Management Services Sàrl), il ressort plusieurs constats :

- La charge de travail des membres de la Municipalité a été largement sous-estimée, ce qui a nécessité une adaptation progressive du budget ;
- La rémunération des membres de la Municipalité ne correspond pas à leur charge de travail et leurs responsabilités ;
- La répartition entre la rémunération fixe et variable (vacations), bien qu'initialement conçue pour permettre un équilibrage selon les charges des dicastères, s'est finalement avérée inéquitable, car peu alignée avec la charge effective de travail.

Par ailleurs, le préavis 10-2025 concernant le nombre de membres de la Municipalité affirme que "... la Municipalité entend reprendre le dossier" [celui des rémunérations] "dans le courant du second semestre 2025 par l'établissement d'un bilan de législature, tout en tenant compte des conclusions du rapport de la société Compas Management Services Sàrl".

C'est pourquoi, nous, auteurs de la présente motion estimons qu'il est indispensable de revoir les règles de rémunération de la Municipalité avant les prochaines élections. Cette façon de faire présente plusieurs avantages :

- Les candidates et candidats à la Municipalité pourront connaître à l'avance les conditions financières de leur engagement dans cette fonction exigeante ;
- La fixation des nouvelles règles pourra se faire en s'appuyant sur l'expérience acquise de l'équipe sortante ;
- Le principe est conforme à la Loi cantonale sur les communes (LC Art 16, al. 3) qui stipule que : "Cette décision est prise, en principe, une fois au moins par législature".

Pour l'établissement du préavis, nous invitons la Municipalité à s'appuyer sur l'analyse effectuée par la société Compas Management Services Sàrl, et de suivre ses recommandations sur les points suivants :

- La rémunération fixe (définie par un taux d'occupation) doit refléter la charge effective de travail que requiert la fonction.
- Les rémunérations variables doivent être réservées à des activités extraordinaires à définir.



De même, doivent être fixés les questions de caisse de pension, de frais de fonction et de matériel mis à disposition.

Le but de ce travail n'est pas forcément de fixer la rémunération individuelle des futurs membres de la Municipalité, mais seulement d'en fixer les principes. Il appartiendra évidemment aux nouvelles élues et aux nouveaux élus de convenir de la répartition des dicastères et autres responsabilités, en tenant compte des éventuelles disparités en termes de charge de travail, et donc de rémunération.

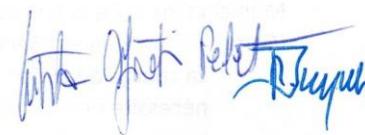
Par cette motion, nous demandons à la Municipalité :

- d'étudier le système de rémunération sur la base de la législature écoulée ;
- de présenter pour le premier trimestre 2026 un préavis sur les règles de rémunération de la prochaine municipalité.

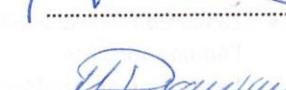
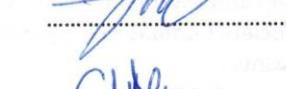
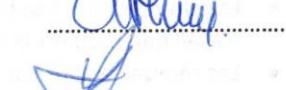
Nous vous remercions de votre attention et demandons le renvoi immédiat de cette motion à la Municipalité.

Blonay-St-Légier, le 8 septembre 2025.

Les motionnaires et consorts :

Fabienne Mottet pour le parti des Vert.e.s :  

Christian Chablotz pour le parti socialiste et allié-es : 

Noms	Prénoms	Signature
FISCHER	Pierre	
Knebs	Tanguy	
Younia	Gilbert	
DEAMOD	François	
Brawand	Maylis	
DÉCOMBRE	Julien	
MURY	CHRISTIAN	
Wassenberg	Jacqueline	
Ejolf Bajromay		
Michèle Peirelet		



La discussion est ouverte,

M. le Syndic

A bien pris note de la motion et des conclusions mais il souligne que dans le texte il y a quand même, non pas des suppositions ou des propositions, mais des ordres de marche. La Municipalité va les étudier et il attire l'attention sur le fait que la Municipalité est un collège, et n'est donc pas monocolore. Elle a l'intention de venir avec un préavis lors de la première séance 2026 du Conseil communal, début février, pour la rémunération de la Municipalité.

Il salue le travail effectué mais comme il s'agit d'une motion, il mentionne que cela donne du travail supplémentaire à l'administration. Il invite donc le Conseil à faire confiance à la Municipalité, qui tiendra compte des rapports des deux entreprises, dont Vicario, qui ont travaillé en amont. Pour plus d'équité, il y a assurément une nécessité de rééquilibrage au sein de la Municipalité concernant les activités pour la prochaine législature. Il suggère de transformer cette motion en interpellation. Cependant, cette démarche peut donner un coup de fouet pour que la Municipalité redouble d'efforts et venir avec une proposition au début février au lieu de la fin de la législature.

M. Pierre Fischer, UCBSL

Demande si le préavis ne ferait pas office de réponse à la motion.

Mme Fabienne Mottet, les Vert.e.s

Elle avait envie de poser la même question. Elle ajoute qu'il s'agit pour une fois d'un travail en commun entre l'exécutif et le législatif, qui est aussi visibilisé au niveau des électeurs et cela montre que tous sont liés. Ce n'est pas souvent qu'il y a un objet pour lequel les différentes parties prenantes sont liées sur le fond. Ce préavis, qui est en préparation, pourra sûrement être utilisé comme réponse. Elle salue les efforts qui ont été faits entre les différents partis et ce serait dommage de casser ce qui a été fait en amont.

Mme Carole Roulet, UCBSL

Invite le Conseil à faire confiance à la Municipalité et à retirer la motion. La charge de travail pour répondre aux motions et autres est énorme, sans oublier de grands préavis à venir. Ce préavis-là est en route et sera présenté dans les 6 mois.

Mme Mirta Olgiati Pelet, les Vert.e.s

Souhaite préciser que depuis le début de la législature, il y a eu 5 motions déposées, dont une seule en 2025. La surcharge de travail n'est pas due aux motions.

M. Christoph Stoeri, PLR

Confirme que lors de discussions entre chefs de groupe, il a été d'avis qu'il était important de faire quelque chose avant la fin de la législature, pour que les nouveaux savent à quoi s'attendre. Au moment où ils ont appris que la Municipalité avait déjà décidé de faire ce préavis, il s'est avéré que cela n'avait plus de sens de soutenir cette motion, même s'il y a beaucoup de travail qui a été fait pour sa préparation.

Cette motion est quand même exigeante et il pense que la Municipalité est assez « grande » pour faire ce préavis sans cette motion.

M. Jean-Christophe Zuchuat, Les Vert.e.s

Demande des explications concernant la charge supplémentaire de travail entre la rédaction d'un préavis « qui tienne la route », et la réponse à cette motion.

M. le Syndic

Répond que la différence, c'est la confiance. Il y a des artifices qui existent dans les conseils (postulats, interpellations, motions) pour faire changer les choses. Il a été dit que ce préavis serait établi, il n'y a donc pas de sens à déposer une motion.



S'il faut y répondre, il ne sera pas possible de répondre seulement aux conclusions. Il faudra également revoir les règles avant les prochaines élections et la Municipalité s'appuiera bien évidemment sur l'analyse. Tout ce qui est écrit dans la motion sera fait et il n'est donc pas nécessaire de déposer une motion pour déposer une motion. Il est d'avis qu'une motion est nécessaire quand il faut remettre la Municipalité au pied du mur ou devant ses responsabilités.

M. Gilbert Jaunin, UCBSL

Après avoir écouté le Syndic, il s'avère qu'il y aura un préavis, et que soit une commission sera formée, soit la COFIN, pourra l'analyser et aller dans les détails.

Mme Fabienne Mottet, les Vert.e.s

« Trouve qu'il ne faut pas que cela devienne trop émotionnel et que de parler de confiance, cela piège un peu. Elle a plutôt envie de dire, « regardons tout le travail qui a été fait, prenons ça comme une volonté d'aller ensemble, exécutif et législatif au même endroit, aussi par rapport aux électeurs, comme je le disais, et comme ça a été expliqué, ce ne sera pas du travail en plus, ça va être ensemble. C'est quelque chose qui est symboliquement assez fort, cela ne mange pas de pain, donc je ne sais pas pourquoi ça poserait des problèmes. Il y a certaines motions, c'est vrai, c'est parce qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas. Mais pas là. La seule chose qui est peut-être encore importante de dire, c'est que nous, au début, on pensait même que c'était important que cette réflexion soit faite encore plus vite car il y maintenant déjà des candidatures qui se sont présentées pour la Municipalité. Là, on a repoussé comme ça il n'y a pas de stress, pas de pression, c'est le premier trimestre, ça doit se faire avant la fin de la législature ».

la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, la prise en considération de la motion est refusée à la majorité (19 oui, 38 non, 2 abstentions).

10. Annonce de la Municipalité des préavis futurs

Préavis 21-2025 – Plan d'affectation (PA) En Crausaz

Préavis 30-2025 - Assainissement de l'éclairage public et mise en place d'un système de télégestion, pour un montant de CHF 1'265'000.-

11. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

12. Propositions individuelles et divers

Mme Marylène Brawand, UCBSL

« Lors de la séance du Conseil communal du 3 mai, préavis 12-2023, au point 6, il nous fut rapporté la discussion entre le nouveau propriétaire du site de Motte et Orlatti et les autorités communales. Les autorités ont souhaité savoir s'il y avait des surfaces possibles pour créer une structure préscolaire, la réponse a été positive. Le crédit de CHF 780'000.- a été approuvé à une date d'ouverture possible en octobre 2023 a même été évoquée. 2 ½ ans après, on n'attend ... à quand l'ouverture ? »



M. le Syndic

Répond que l'ouverture est prévue pour octobre 2025.

Mme Cécile Vouilloz, UCBSL

Sur la commune de Blonay, il y a des vignes qui sont à vendre. S'il n'y a pas d'autre acheteur, est-ce que la Commune pourrait être intéressée à les racheter, pour qu'elles puissent continuer à être exploitées, soit en étant louées à un vigneron, soit comme vignes communales.

M le Syndic

Répond que la suggestion va être examinée.

M. Eric Boraley, ELU

1/ Quels sont les horaires des éco points du Café de la Place et du Mont Blanc ?

2/ que fait la Commune pour les plantes néophytes ?

M. Jean-Marc Nicolet, Municipal

Plantes néophytes : il s'agit d'un souci permanent pour les équipes sur le terrain, que ce soit la voirie ou les espaces verts. Pendant les journées, « vivre ensemble » il a été possible de découvrir tout l'inventaire qui a été fait par les collaborateurs afin d'inventorier les zones où il y avait des signalements de plantes néophytes. Ensuite, un des collaborateurs de la commune a composé une petite brochure qui accompagne chaque collaborateur, dans chaque véhicule d'entretien des routes, chemins, parcs et jardins, de manière à ce que des signalements puissent être faits et des interventions soient aussi réalisées au bon moment. Tout le problème avec certaines plantes néophytes, est d'aller les faucher avant qu'elles grainent. Il y a aussi tout un plan d'intervention qui a été conçu avec un calendrier. Il est vrai que, de temps en temps, dans certaines zones qui ne figuraient pas à l'inventaire, il est possible d'être débordé avant que le signalement n'ait été fait. Et puis, il arrive aussi que dans certaines zones, il est possible de faire disparaître les plantes néophytes complètement. Tout est donc très évolutif.

Eco point – heures d'ouvertures : du lundi au samedi de 6 à 22h, le dimanche et les jours fériés de 8h à 20h. La signalisation sera renforcée à certains endroits sensibles.

Mme Sara Munoz Portela, PS & Allié.e.s

Souhaite attirer l'attention sur un point de sécurité routière, à savoir le virage qui est sur la route de Vevey et le chemin de la Planaz. Il s'agit d'un virage qui est bien fermé, il n'y a pas de visibilité, il y a un trottoir qui est bien surélevé et elle constate que le trafic augmente. Il y a également la voie pour les vélos. Dernièrement, elle assisté à des voitures qui se sont arrêtées tout près. Elle suggère des lignes pour délimiter ces virages et améliorer la sécurité.

M. Thierry George, Municipal

Va investiguer cette proposition avec le responsable de la sécurité routière et aviser s'il y a une possibilité de faire quelque chose, tout en sachant que les automobilistes doivent être maîtres de leur véhicule.

M. Giuseppe Singarella, PS & Allié.e.s

Espère finir sur une note positive et félicite l'assemblée tout comme la Municipalité pour le travail qui est fait sur 2 points :

- dans les communications qui ont été faites en début de séance, il y avait quand même des sommes non dépensées pour env. CHF 228'000.-
- les soirées cinéma mise en place cet été étaient des soirées très conviviales et très appréciées. Il invite à répéter l'opération les prochaines années.

Mme Laura Ferilli, Municipale

Remercie pour ce retour et annonce que la Municipalité a décidé de mettre au budget le renouvellement du cinéma en plein air en 2026. Ce sera donc au Conseil de valider ce budget.



La parole n'est plus demandée, M. le Président clôture la discussion et souhaite à toutes et tous un bon retour chez soi.

La séance est levée à 22h06.

Le Présidente

La secrétaire

Charles Morard

Ariane Wunderli